

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 08 juin 2022

Délibération enregistrée sous le numéro **080/2022/FVE**
Conseil d'Administration Exceptionnel du 10 juin 2022 :

Sujet : Profils exonérants pour l'année universitaire 2022-2023

Voir tableau en document joint

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 10 juin 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juin 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 13 juin 2022.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Profils Exonérants pour l'année universitaire

PROFILS EXPLICATIONS

NO	Normal	Profil sans exonération de droit
EN	Pers. Univ	Profil concernant l'exonération des droits de scolarité pour les personnels titulaires et contractuels de l'Université y compris les ATER, les post-doc sous contrat, les PRAG, PRCE, assistants de recherche et formation hospitalo-universitaire et les personnels affectés dans l'une des équipes de recherche de l'université mais employés de façon permanente par une des autres tutelles de l'équipe (CNRS, INRA, INSERM, ENSCI, CHU). -Ce profil n'est pas déduit automatiquement des informations déjà saisies. L'exonération n'est pas applicable aux personnels contractuels inscrits en doctorat.
D1	Décision CE n°1	Exonération des droits de scolarité exclusivement après une décision de la commission d'exonération.
D2	Décision CE n°2	Exonération des droits spécifiques exclusivement après une décision de la commission d'exonération.
D3	Décision CE n°3	Exonération des droits de scolarité et des droits spécifiques exclusivement après une décision de la commission d'exonération.
ER	Ech International	Ce profil s'applique dans le cadre d'un programme d'échange européen ou lorsqu'une convention inter-universitaire a été signée (à l'exclusion des conventions AUF et de toute autre convention comportant une contrepartie financière). Il est déduit lors de la saisie du programme d'échange ou renseigné manuellement pour les conventions inter-universitaires. Exonération de tous les droits.
AE	Autre étab.	Profil exonérant déduit du type établissement fréquenté en parallèle. Ce profil ne fonctionne qu'avec l'inscription parallèle dans une autre université.
AU	Auditeur	Profil d'auditeur libre.
DS	Droits Spécifiques	(Solution Technique) Ce profil permet d'exonérer de droits spécifiques de formation initiale un étudiant en formation continue ou en apprentissage.
FC	Form. Continue	Ce profil permet d'exonérer de tous les droits, un usager en formation continue (dont la formation est totalement prise en charge par un tiers).
AC	80 % obtenus	Ce profil permet d'exonérer de droits seconds un étudiant qui a obtenu 80% des crédits.
EP	Exonération Provisoire	Exonération de la totalité des droits de scolarité et droits spécifiques pour des étudiants étrangers pour lesquels l'Université attend le financement dans le cadre d'une convention avec contrepartie financière (solution technique).
S2	Semestre 2	Exonération totale des droits de scolarité lorsqu'un étudiant arrive en cours d'année d'une autre université pour s'inscrire au semestre pair à Limoges.
BO	Boursier	Ce profil est déduit de la situation de l'étudiant (il comprend les boursiers de la Région en Master 2).
PE		Formation sur deux ans : pas de paiement des droits sur la deuxième année.
PN	Pupille	Ce profil est déduit de la situation sociale de l'étudiant.
CS	Césure	Lorsque le diplôme préparé dans l'établissement d'inscription est un diplôme national, l'étudiant acquitte des droits de scolarité au taux réduit prévu dans l'annexe de l'arrêté annuel fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (un étudiant de L3 qui effectue une césure avant son entrée en M1 acquittera le droit de scolarité au taux réduit de licence).

RF	Etudiants réfugiés	Exonération des droits d'inscription des étudiants ayant le statut de réfugié.
AP	Apprentissage	Ce profil est déduit du statut de l'étudiant (Apprenti).
ST	Professeur stagiaire	Etudiant de M2 reçu aux concours des métiers de l'éducation et de l'enseignement : exonération des droits de scolarité du DIU "Entrée dans le métier"
B1 219		Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car inscrit depuis 2018-2019 sans discontinuité, dans un établissement public d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
B1 CPG		Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car inscrit en CPGE
B1 DHP		Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car diplôme hors périmètre
B1 FIS		Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car fiscalement domicilié en France ou rattaché à un foyer fiscal domicilié en France depuis plus de 2 ans
B1 MEM		Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car titulaire d'un titre de séjour portant la mention « carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse
B1 QEB		Etudiant québécois non assujéti aux droits différenciés
B1 RLD		Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car résident longue durée
B3		Etudiant extracommunautaire bénéficiant d'une exonération partielle de l'ambassade
B4		Etudiant extracommunautaire boursier du gouvernement français - exonération totale
B5		Etudiant extracommunautaire bénéficiant d'une exonération totale de l'établissement
B6		Etudiant extracommunautaire bénéficiant d'une exonération partielle de l'établissement
B6 RE		Etudiant extracommunautaire bénéficiant d'une exonération partielle car inscrit à l'Université de Limoges en 2021-2022
B6 M		Etudiant extracommunautaire inscrit en master EUR TACTIC bénéficiant d'une exonération partielle de l'établissement
B7		Etudiant extracommunautaire non soumis aux droits différenciés venant dans le cadre d'un partenariat avec exonération totale
B8		Etudiant extracommunautaire non soumis aux droits différenciés venant dans le cadre d'un partenariat avec exonération partielle

EU	Doctorants des projets ITN	Innovative Training Networks (ITN)-> Profil exonérant pour les doctorants inscrits dans des projets Innovative Training Networks (ITN) financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme H2020. Cette exonération couvre les trois années de thèse prévues par les projets et concerne les frais d'inscription. Ces frais seront prélevés sur les fonds des projets correspondant.
----	-----------------------------------	---

PROFILS EXONERANTS SPECIFIQUES AU SECTEUR SANTE :

DI	Internat santé	Ce profil est déduit du statut de l'étudiant égal à internat santé (04). Lorsque ce statut est renseigné, l'étudiant s'inscrivant à un DESC paie un taux réduit sinon c'est un taux plein quel que soit son nombre d'inscriptions.
BT	Bx-Toulouse	Etudiant d'internat de Biologie médicale et de Pharmacie (Bordeaux-Toulouse). Exonération totale des droits.
DM	DOM-TOM	Internes et résidents partant pour les DOM-TOM. Exonération totale des droits.

